

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) № de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 490 152

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 20144

(54) Dispositif de classement vertical évolutif.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 42 F 15/06.**

(22) Date de dépôt..... **16 septembre 1980.**

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande **B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 19-3-1982.**

(71) Déposant : ROUGET Pierre, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Rouget.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
14, rue Raphaël, 13008 Marseille.

Dispositif de classement vertical évolutif.

La présente invention a pour objet un dispositif de classement vertical évolutif.

Le secteur technique de l'invention est celui des matériels de classement utilisés dans les bureaux et, plus particulièrement, dans les bureaux d'études et de dessins.

On connaît des armoires à classement vertical, dans lesquelles on classe des documents de grandes dimensions, par exemple des plans. Les liasses de plans ou documents sont suspendues sur des broches. De telles armoires sont composées de deux capacités dont l'ouverture s'effectue en déplaçant l'une en translation par rapport à l'autre.

D'autres armoires analogues se composent d'une capacité fermée par un panneau basculant.

15 L'objectif de la présente invention est de mettre à la disposition de dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études et de dessins, des installations pour le rangement des plans ou autres documents de grandes dimensions qui, bien que pouvant être utilisées dans la vie courante de l'entreprise, sont plus spécialement destinées au classement des archives.

Cet objectif est atteint par le dispositif de classement vertical évolutif selon l'invention, comportant plusieurs capacités juxtaposées, alignées de telle sorte que leurs ouvertures se situent dans un même plan, sur au moins une face du dispositif, lesquelles 25 capacités comportant du côté de leur partie supérieure, des broches de suspension de plans ou autres documents, encastrées dans les capacités et s'étendant en porte à faux dans un même plan sensiblement horizontal, du côté desdites ouvertures devant laquelle face est situé au moins un chariot guidé pour être déplacé parallèlement à 30 ladite face, lequel chariot comporte, à sa partie supérieure, des broches de suspension s'étendant en porte à faux du côté des broches desdites capacités, caractérisé par le fait le dispositif comporte des moyens pour que le chariot soit temporairement basculé et immobilisé devant l'une quelconque des capacités et en ce que les broches 35 du chariot sont situées dans un même plan incliné par rapport à l'horizontale de telle sorte que dans la position basculée du chariot elles se situent sensiblement dans le plan des broches de la capacité devant laquelle le chariot est immobilisé et sont ainsi en position

pour permettre le coulissement des plans ou documents afin de pouvoir les transférer en tout ou partie : de la capacité sur le chariot.

Le chariot est guidé par au moins deux rails s'étendant devant ladite face dont un, rapproché de celle-ci, comporte au droit de chacune desdites capacités, au moins un obstacle pour provoquer le basculement et l'immobilisation temporaire du chariot, cet obstacle pouvant être par exemple, soit une dépression, soit un bossage associé à des moyens pour immobiliser le chariot.

Dans un mode préférentiel de réalisation, le rail le plus rapproché de ladite face comporte, au droit de chacune des capacités au moins une dépression, dans laquelle vient se loger un galet porteur du chariot, de telle sorte que celui-ci bascule du côté desdites capacités.

Ledit rail est par exemple d'une section droite en C, les dépressions dans lesquelles s'engage le galet étant d'un profil circulaire et réservées dans l'aile inférieure du rail, son aile supérieure permettant de déplacer le chariot sur toute la longueur du dispositif en le mettant en appui par ledit galet sur la face interne de l'aile supérieure du rail.

Les galets du chariot qui coopèrent avec le rail le plus éloigné de ladite face, sont des galets à gorge et ledit rail est d'une section droite circulaire, la combinaison galets à gorge/rail de section circulaire permettant le basculement du chariot.

La partie ouverte de chaque capacité est masquée par un panneau suspendu aux broches, lequel panneau est adapté pour être déplacé par coulissement : des broches de la capacité, sur les broches du chariot.

Chaque capacité comporte une feuillure à sa périphérie et ledit panneau est, en position fermée, appliqué dans le fond de la feuillure. La capacité comporte, en outre, à sa partie supérieure et au-dessus dudit panneau, un volet à clapet qui, en position fermée et verrouillée, assure le maintien en position dudit panneau.

Le volet à clapet comporte un porte fiches pour répertorier les plans ou documents rangés dans les capacités.

Dans un mode de réalisation, le dispositif comporte des ouvertures sur ses deux faces longitudinales, lesquelles sont dans des plans parallèles entre eux et les broches de suspension des plans ou documents sont fixées à la structure des capacités et à proximité du

plan médian parallèle auxdites faces longitudinales, lesquelles broches s'étendent du côté des ouvertures et devant chacune desquelles faces se déplace un chariot.

Le dispositif selon l'invention peut également être équipé de 5 casiers disposés au-dessus desdites capacités, lesquels casiers comportent des étagères pour y disposer des plans ou documents roulés.

Dans un autre mode de réalisation, dont le chariot est guidé par au moins deux rails, et dans lequel le rail le plus rapproché des capacités comporte au moins une bande de roulement sur laquelle roule 10 un galet porté par le chariot, ledit galet est monté sur un axe excentré par rapport à l'axe de commande de basculement du chariot, lequel basculement est provoqué au moyen d'une pédale ou d'un organe de préhension associé à des moyens de blocage temporaire pour maintenir le chariot basculé, et de rappel pour remettre le chariot dans 15 sa position initiale de circulation sur les rails.

Le résultat de l'invention est un ensemble évolutif d'éléments de classement vertical à simple ou double faces, pour plans ou autres documents de grandes dimensions. Un ou plusieurs chariots peuvent être montés déplaçables devant chacune des faces 20 pour permettre la sélection des documents. L'ensemble de classement est composé de plusieurs éléments comprenant une ou deux capacités, selon que l'élément comporte une seule ouverture sur une des faces devant laquelle se déplace le chariot, ou encore deux capacités lorsque l'élément est à double face.
25 On conçoit qu'un élément peut être adapté pour recevoir le contenu de deux capacités juxtaposées dos à dos, un tel élément comportant alors une structure à proximité de son axe médian longitudinal à laquelle les broches de suspension sont ancrées. Ledit élément se présente sous la forme d'une enceinte de section rectangulaire ouverte au droit de ses deux faces frontales.

Le dispositif peut encore être équipé d'un ou de plusieurs éléments de classement de plans roulés appelés encore casiers, lesquels sont superposés aux éléments comportant lesdites capacités et qui peuvent être utilisés pour le rangement des très anciennes 30 archives que l'on peut être amené à n'utiliser que très rarement.

Dans ces casiers, les documents ou plans sont rangés roulés et disposés dans des gaines de protection, par exemple réalisées en polyéthylène

Le panneau de protection des plans verticaux suspendu aux broches est, de préférence, réalisé en polyester armé, de sorte que bien qu'étant d'une manipulation aisée du fait de sa relative légèreté il est d'une planéité et d'une rigidité suffisantes pour masquer dans 5 de bonnes conditions la partie de l'ouverture qu'il recouvre et ainsi assurer une véritable protection des documents.

Ce panneau est maintenu en position de fermeture au moyen du volet à clapet lorsque celui-ci est lui-même en position fermée et verrouillée au moyen de deux loquets de fermeture à quart de tour 10 posés à proximité et du côté de la partie inférieure du volet. Celui-ci comporte des moyens permettant d'y fixer des fiches pour répertorier les documents rangés dans les éléments du dispositif de classement. Ces moyens peuvent être des profilés en tôle pliée, formant des glissières, dans lesquelles sont engagées les fiches répertoriées.

15 D'autres avantages et les caractéristiques de l'invention seront encore énoncées dans la description suivante, donnée à titre d'exemple non limitatif d'un dispositif selon l'invention, en référence au dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective partielle d'un 20 dispositif de classement selon l'invention.

- la figure 2 est une vue en perspective partielle d'un des rails de guidage du chariot du dispositif de la figure 1.

- la figure 3 est une vue en élévation partielle du dispositif de la figure 1 illustrant le chariot décalé sur la droite 25 d'une des capacités composant ledit dispositif.

- la figure 4 est une vue de côté du dispositif selon l'invention.

- la figure 5 est une vue en coupe transversale dudit dispositif.

30 - la figure 6 est une vue en coupe transversale partielle illustrant la position du chariot en cours de transfert le long des capacités ou décalé sur le côté d'une des capacité pour la préhension du plan ou du document recherché.

- la figure 7 est une vue en coupe transversale partielle 35 illustrant le chariot en position pour permettre la séparation des liasses de plans ou documents pendant la recherche d'un plan ou d'un document.

- la figure 8 est une vue de côté de la partie inférieure

du chariot illustrant un autre mode d'exécution du dispositif de basculement dudit chariot.

On se reporte d'abord à la figure 1 du dessin qui illustre un mode de réalisation du dispositif de classement évolutif selon l'invention. Celui-ci se compose de plusieurs capacités 1 juxtaposées les unes aux autres, lesquelles sont alignées de telle sorte que leurs parties ouvertes, qui sont rectangulaires, se situent dans un même plan.

Ces capacités peuvent comporter une paroi de fond 1a et être ainsi tel qu'illustré sur la figure 4, mises dos à dos, de telle sorte que leurs ouvertures 1b se situent de part et d'autre du dispositif dans deux plans parallèles ou encore être constituées par des unités 2 d'une profondeur sensiblement égale à celle des deux capacités 1, ouvertes au droit de chacune de leur plus grande face 2a, tel que cela est illustré à la figure 5. Ce mode de réalisation étant préférentiel, on se bornera à décrire un dispositif composé d'unités 2.

Chaque unité 2 est d'une forme parallélépipédique et est ouverte au droit de ses grandes faces. Les ouvertures frontales rectangulaires 2a comportent à leur périphérie une feuillure 2b. A sa partie supérieure, chaque unité 2 comporte un volet à clapet 3 lequel, en position ouverte, s'escamotte en partie pour venir dans une position sensiblement horizontale, à proximité de la paroi de toit 2c de l'unité (figures 6 - 7). En position fermée (figure 5), le volet 3 est en appui sur le fond de la feuillure et est verrouillé au moyen de deux loquets à quart de tour 3a, disposés du côté de la partie inférieure et aux extrémités des volets 3. En position verrouillée, ces loquets coopèrent avec la face interne des rebords latéraux des ouvertures. Ces volets comportent deux profilés 3b s'étendant parallèlement à ses bords longitudinaux et dans lesquels peuvent être engagés des fiches répertoriées 4.

A la partie supérieure des unités 2 et au-dessous des volets à clapets 3 mis en position "fermée", sont situées des broches 5 de suspension des plans ou documents 6.

Ces broches 5 sont fixées à des traverses 7 composant la structure des unités 2. Lesdites traverses 7 sont mises côte à côte et sont parallèles entre elles et sont situées de part et d'autre du plan médian XXI, lequel est parallèle aux plans YYI/ZZI dans

lesquels sont situées les ouvertures 2a.

Les broches 5 sont toutes dans un plan sensiblement horizontal et s'étendent : des traverses 7 du côté des ouvertures 2a, qu'elles dépassent légèrement.

5 La partie de l'ouverture 2a, située au-dessous du volet à clapets 3 est masquée par un panneau 8 suspendu aux broches 5 et susceptible d'être déplacé en translation sur ces dernières et sur les broches du chariot dont il sera question plus loin.

10 Ce panneau de fermeture est réalisé à partir d'une fine plaque de polyester armé laquelle, bien que légère, est suffisamment rigide pour pouvoir être plaquée dans le fond de la feuillure 2b et des ouvertures 2a.

15 Ledit panneau 8 comporte, le long de son bord supérieur, une bande de renfort par exemple en tôle d'acier 8a, laquelle comporte des trous 8b pour permettre la suspension du panneau sur les broches 5.

Le maintien en position du panneau 8 est obtenu au moyen du volet à clapet 3, lequel, en position fermée, recouvre en partie la bande de renfort 8a du panneau.

20 Devant chacune des faces qui comportent des ouvertures 2a et les volets à clapet 3, est monté déplaçable parallèlement à l'ensemble des unités 2 alignées, un chariot 9. Celui-ci est réalisé, comme les unités 2, en tôle pliée mécanosoudée et est d'un profil en L dont l'aile la plus courte 9a, située à sa partie inférieure, est 25 perpendiculaire à l'autre 9b, qui est d'une hauteur telle qu'elle s'étend au niveau des broches 5 desdites capacités. La partie 9a du chariot adopte la forme générale d'un bras. La partie 9b adopte elle la forme d'un panneau. Le bras 9a s'étend du côté des unités 2 et est au milieu du bord inférieur du panneau 9b. Le chariot 9 est 30 porté par exemple par trois galets et se déplace sur deux rails dont un 10 est, de préférence, situé à proximité de l'ensemble des unités 2 et s'étend le long de sa partie inférieure. L'autre rail 11 s'étend parallèlement au rail 10 et est écarté de celui-ci d'une valeur approximativement égale à la longueur du bras 9a.

35 Le rail 10 est d'une section droite en C et coopère avec un galet 12 monté autour d'un axe fixé à l'extrémité du bras 9a. Sa bande de roulement est plane ou légèrement bombée. Le rail 11 est d'une section droite circulaire et coopère avec deux galets à gorge

13 montés à rotation dans le chariot 9 et sensiblement au droit du panneau 9b.

Le rail 10 est fixé à l'ensemble des unités 2 alignées, le rail 11 est fixé au sol. Le rail 10 (figure 2) se compose par 5 exemple d'un plat 10a et d'un profilé en L 10b. Le plat 10a comporte devant et au milieu de chaque ouverture 2a des capacités, une dépression 10c d'un profil généralement demi-circulaire et dans laquelle peut s'engager le galet 12 du chariot. Le rayon de la dépression 10c est légèrement supérieur à celui du galet 12 pour 10 permettre à celui-ci de prendre position dans son logement. Ainsi, lorsque le galet 12 est dans la cavité 10c, il immobilise le chariot 9 en provoquant son basculement du côté des unités 2.

Le chariot 9 comporte, à sa partie supérieure, des broches 14 s'étendant du côté des broches 5 des capacités. Ces broches 15 14 sont dans un même plan, lequel est incliné par rapport à l'horizontale d'un angle α par exemple de l'ordre de 2° : du chariot vers la partie supérieure des unités 2.

Tel que cela est illustré aux figures 6/7, lorsque le chariot est en déplacement rapide pour le mettre devant une desdites unités 2 (figure 6) son galet est mis au contact de l'aile supérieure 10b, du rail 10 (figure 2).

Dès son approche de l'unité choisie, on met le galet au contact du plat 10a dudit rail jusqu'à ce qu'il s'engage dans la dépression 10c (figure 7). Dans sa position basculée, les broches 14 viennent automatiquement dans le plan sensiblement horizontal des broches 5 des capacités et dans la position convenable pour permettre le coulisser du panneau 8 et des plans ou documents 6. On sélectionne alors le document à consulter et on fait passer soit le panneau 8 seul, soit celui-ci et une partie de la liasse de plans 30 initialement portés par les broches 5, sur les broches 14 (figure 7). On déplace sur le côté par exemple, vers le sens de la flèche F (figure 3) le chariot 9, pour pouvoir enlever le plan ou le document choisi 6 de l'unité 2. Remis sur la bande de roulement 10a, le chariot est pivoté vers le haut, ce qui a pour effet de mettre les 35 broches 14 dans leur position initiale inclinée et de faire glisser et de maintenir les plans ou documents 6 du côté du panneau 9b du chariot 9 (figure 6).

La mise en place du document s'effectue de la manière

suivante : le chariot 9 étant dans sa position décalée par rapport à l'unité 2, le plan ou le document est suspendu sur les broches

5. Le chariot est ramené devant l'unité 2 jusqu'à ce que le galet 12 s'engage dans le logement 10c du rail 10. Dans sa position

12 basculée et les broches 5/14 étant dans le même plan, on déplace la liasse de plans et le panneau 8 jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par les broches 5. Le panneau 8 étant plaqué dans la feuillure 2b, on rabat le volet à clapet 3 et on le verrouille au moyen des loquets 3a.

10 Au-dessus de la rangée des unités 2 juxtaposées, peuvent être superposés des éléments de classement de plans roulés 15. Ces éléments ou casiers 15 sont d'une forme parallélépipédique et peuvent comme le montre le dessin, être d'une longueur telle qu'ils débordent de part et d'autre des faces frontales des unités alignées 2.

15 Chaque casier 15 comporte par exemple deux étagères 15a/15b (figure 5), disposées dans les casiers pour diviser son volume en trois parties sensiblement égales. Chaque étagère comporte le long d'un de ses bords, un rebord 15c formant butée pour assurer la mise en place des plans roulés dans le casier. Comme le montre le dessin à la figure 5, ces butées 15c peuvent être en opposition d'une étagère à l'autre dans le but de permettre la mise en place ou le retrait des plans dans le casier 15, l'utilisateur opérant devant 1'une ou l'autre face de l'installation de classement.

Ces casiers 15 sont calés en position sur des unités 2 au moyen de butées 15d, par exemple, quatre plots par casier situés de part et d'autre et à proximité des unités 2. Les plans roulés peuvent être rangés dans des gaines de protection tubulaires en matière plastique ou en carton avant d'être mis sur les étagères 15a/15b.

Dans un autre mode de réalisation, le basculement du chariot 30 9 peut être obtenu par des moyens portés par le chariot.

Selon ce mode d'exécution, le rail 10 peut comporter deux bandes de roulement continues. Le chariot comporte à l'extrémité libre du bras 9a, un galet 16 monté sur un axe excentré 17a par rapport à l'arbre de commande 17b du basculement du chariot 9. Cet arbre 17b s'étend longitudinalement au bras 9a et dépasse le chariot du côté du panneau 9b. Un pont de matière relie l'axe 17a et l'arbre 17b, lequel comporte à son extrémité libre 17c, un organe de commande 18, par exemple une pédale. Celle-ci est associé à des

moyens pour maintenir le galet en position telle que le chariot soit maintenu basculé comme l'illustre la figure 7, et des moyens pour remettre le galet 16 dans sa position initiale de telle sorte que le chariot 9 puisse être ramené à sa position première de circulation tel qu'illustré à la figure 6.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits ci-dessus, mais s'étend à tous leurs équivalents.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif de classement vertical évolutif comportant plusieurs capacités (1, 2) juxtaposées, alignées de telle sorte que leurs ouvertures (2a) se situent dans un même plan, sur au moins une face du dispositif, lesquelles capacités (1, 2) comportant du côté 5 de leur partie supérieure des broches (5) de suspension de plans ou autres documents (6), encastrées dans les capacités et s'étendant en porte à faux dans un même plan sensiblement horizontal, du côté des dites ouvertures (2a) devant laquelle face est situé au moins un chariot (9), guidé pour être déplacé parallèlement à ladite face, lequel chariot comporte, à sa partie supérieure, des broches de suspension (14) s'étendant en porte à faux du côté des broches (5) desdites capacités (1,2), caractérisé en ce que le dispositif comporte des moyens pour que le chariot (9) soit temporairement basculé et immobilisé devant l'une quelconque des capacités (1, 2) et en ce que 15 les broches (14) du chariot sont situées dans un même plan incliné par rapport à l'horizontale, de telle sorte que dans la position basculée du chariot (9), elles se situent sensiblement dans le plan des broches (5) de la capacité (1, 2), devant laquelle le chariot (9) est immobilisé, et sont ainsi en position pour permettre le 20 coulissemement des plans ou documents (6) afin de pouvoir les transférer en tout ou partie : de la capacité (1, 2) sur le chariot (9).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le chariot (9) est guidé par au moins deux rails (10, 11) s'étendant devant ladite face dont un, rapproché de celle-ci, comporte 25 au droit de chacune desdites capacités (1, 2) au moins un obstacle (10c) pour provoquer le basculement et l'immobilisation temporaire du chariot (9).

3. Dispositif selon la revendication 2, dont le chariot (9) est porté par des galets, caractérisé en ce que le rail (10) le plus rapproché de ladite face comporte, au droit de chacune des capacités (1,2) au moins une dépression (10c), dans laquelle vient se loger un des galets porteurs (12) du chariot (9), de telle sorte que celui-ci bascule du côté desdites capacités (1, 2).

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le rail le plus rapproché (10) de ladite face est d'une section droite en C, les dépressions (10c) dans lesquelles s'engage le galet 35

(12) étant d'un profil circulaire et réservées dans l'aile inférieure (10a) du rail, son aile supérieure (10b₁) permettant de déplacer le chariot (9) sur toute la longueur du dispositif en le mettant en appui par ledit galet (12) sur la face interne de l'aile supérieure (10b₁) du rail.

5 5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les galets (13) du chariot (9) qui coopèrent avec le rail le plus éloigné (11) de ladite face, sont des galets à gorge et en ce que ledit rail (11) est d'une section droite 10 circulaire, la combinaison galets à gorge (13), rail de section circulaire (11) permettant le basculement du chariot (9).

15 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie ouverte (2a) de chaque capacité (1, 2) est masquée par un panneau (8) suspendu aux broches (5), lequel panneau est adapté pour être déplacé par coulissemement : des broches (5) de la capacité (2) sur les broches (14) du chariot (9).

20 7. Dispositif selon la revendication 6, dont la partie ouverte (2a) de chaque capacité (1, 2) comporte une feuillure (2b) à sa périphérie, caractérisé en ce que ledit panneau (8) est, en position fermée, appliqué dans le fond de la feuillure (2b) et en ce que la capacité (1, 2) comporte, en outre, à sa partie supérieure et au-dessus dudit panneau (8) un volet à clapet (3) qui, en position fermée et verrouillée, assure le maintien en position dudit panneau (8).

25 8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que ledit volet à clapet (3) comporte un porte fiches (3a, 3b) pour répertorier les plans ou documents rangés dans les capacités (1, 2).

30 9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte des ouvertures (2a) sur ses deux faces longitudinales, lesquelles sont dans des plans parallèles entre eux (YY1, ZZ1) et en ce que les broches (5) de suspension des plans ou documents sont fixées à la structure (7) des capacités (1, 2) et à proximité du plan médian (XX1) parallèle auxdites faces longitudinales, lesquelles broches (5) s'étendent du côté des ouvertures (2a) et devant chacune desquelles faces se déplace un chariot (9).

35 10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte des casiers (15) disposés au-dessus desdites capacités (1, 2) lesquels casiers (15) comportent des étagères (15a, 15b) pour y disposer des plans ou documents roulés.

11. Dispositif selon la revendication 1, dont le chariot (9) est guidé par au moins deux rails (10, 11), le rail (10) le plus rapproché des capacités (1, 2), comportant au moins une bande de roulement sur laquelle roule un galet (16) porté par le chariot (9),
5 caractérisé en ce que ledit galet (16) est monté sur un axe excentré (17a) par rapport à l'axe de commande (17b) du basculement du chariot, lequel basculement est provoqué au moyen d'une pédale (18) ou d'un organe de préhension associé à des moyens de blocage temporaire, pour maintenir le chariot (9) basculé, et de rappel pour remettre le
10 chariot dans sa position initiale de circulation sur les rails (10, 11).

Par Procuration de

ROUGET Pierre
Le Mandataire :
CABINET BEAUJEU LOMENIE



1-3

2490152

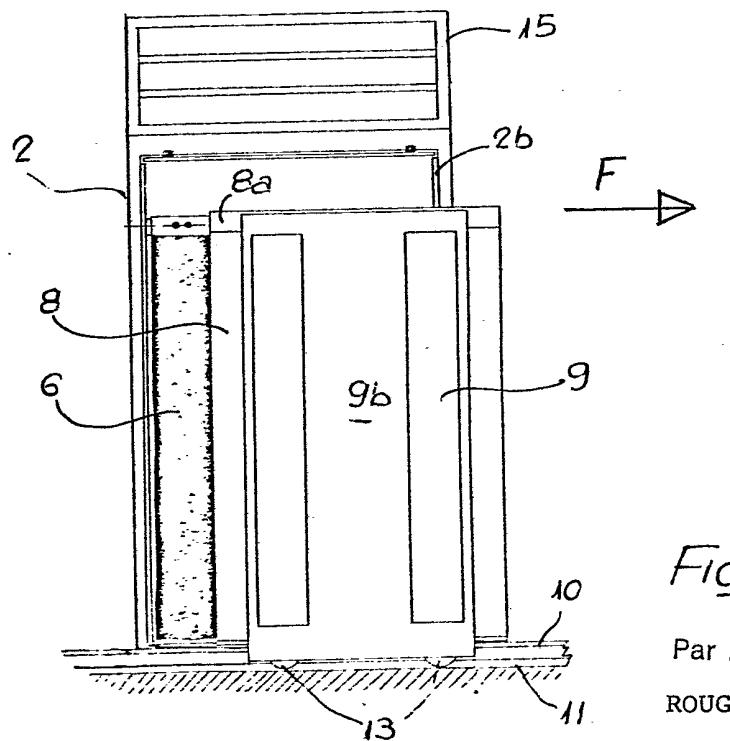
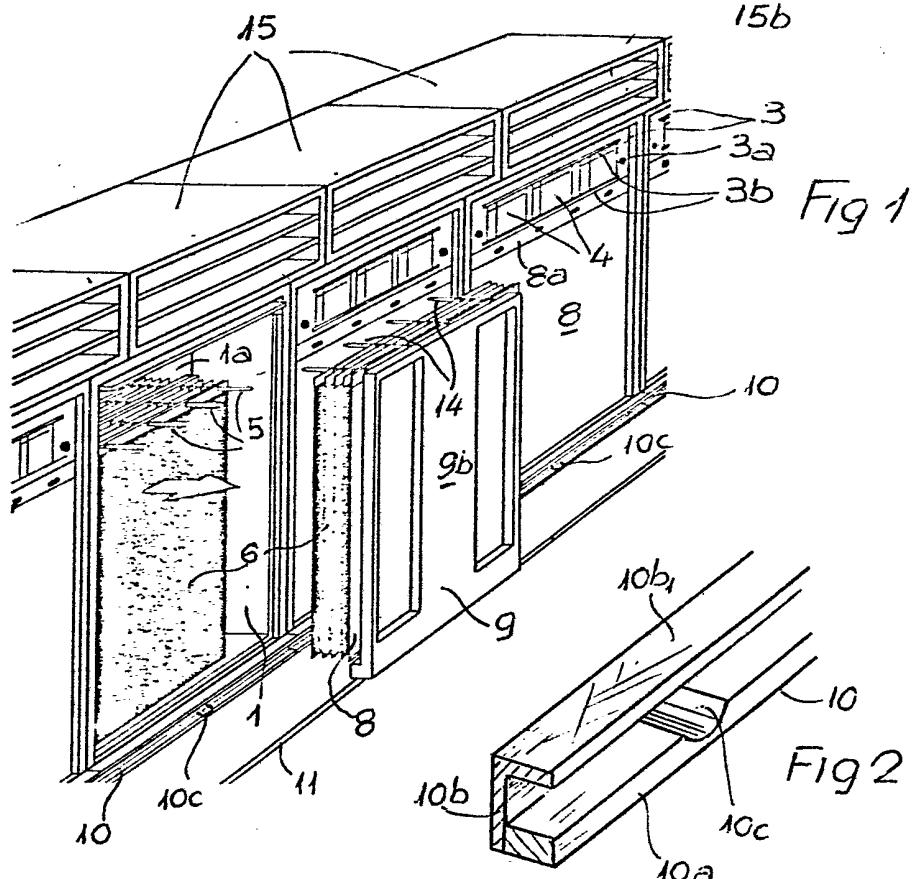


Fig 3

Par Procuration de
ROUGET Pierre

Le Mandataire :
CABINET BEAU DE MONTFORT

2.3

2490152

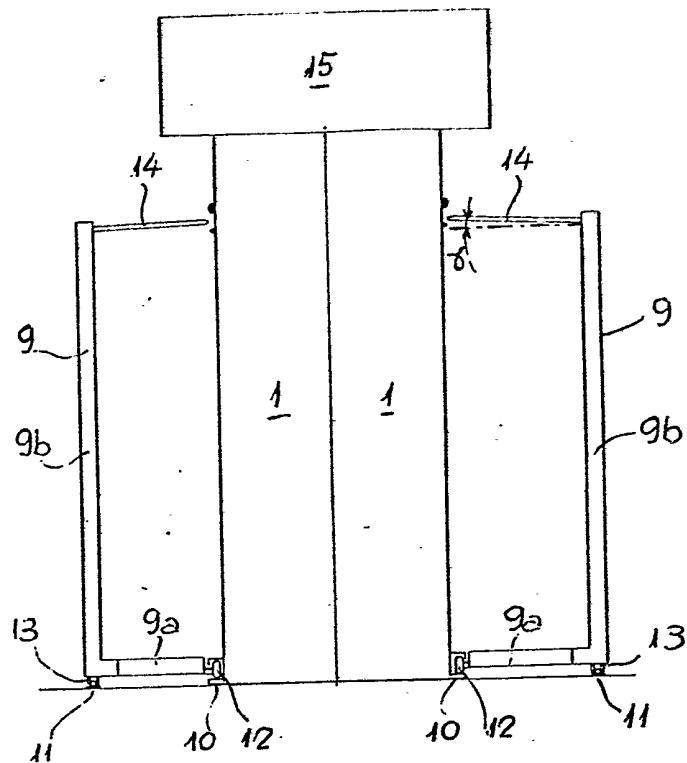


Fig 4

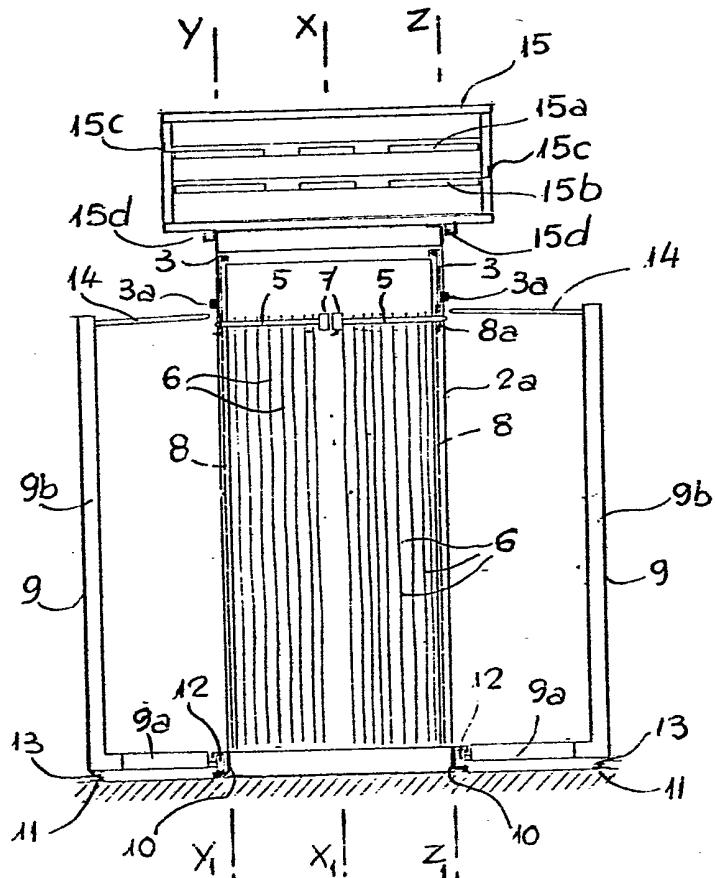


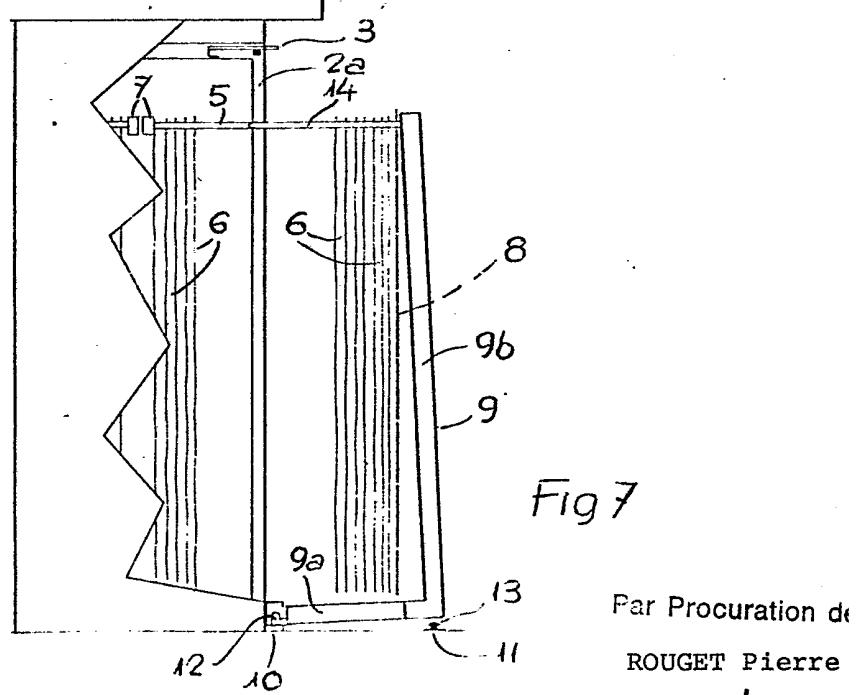
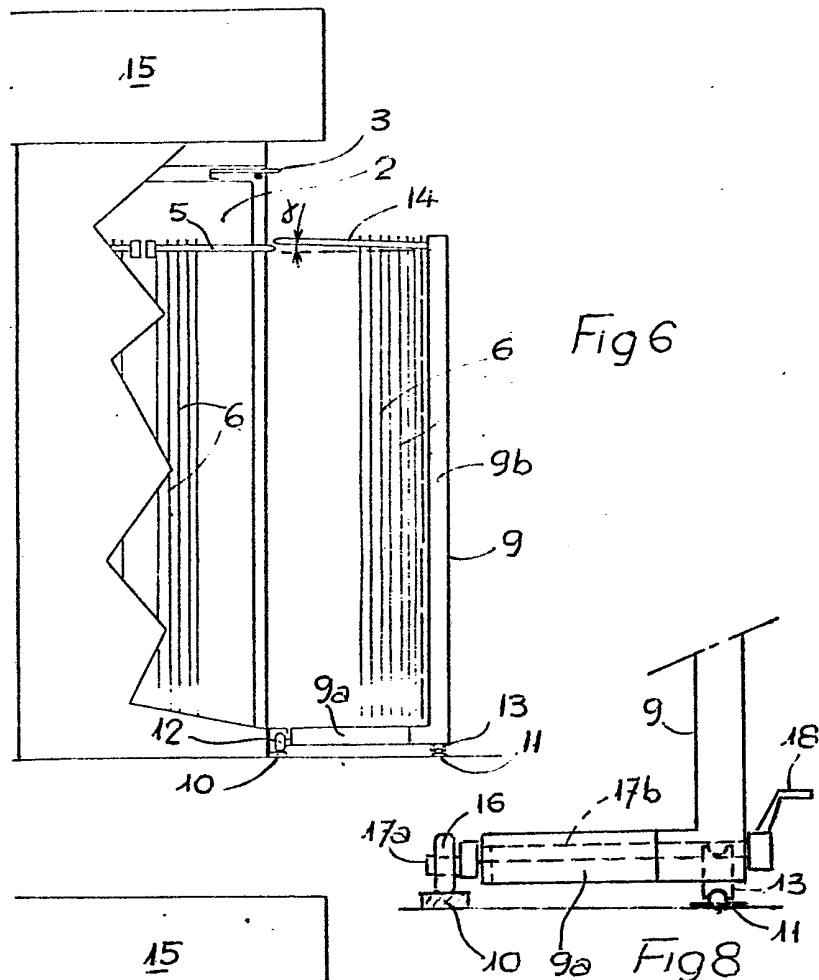
Fig 5

Par Procuration de
ROUGET Pierre

Le Mandataire :
CABINET BEAU DE L'OCÉANIE

3-3

2490152



Par Procuration de
ROUGET Pierre

Le Mandataire :
CABINET BEAU DEMONIE